

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Pays de la Loire			
Avis du CSRPN plénier du 03/04/2025			
Le nombre de membres (présents et mandats) est de 26 Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.			
Avis avec rapporteur	Avis sur le classement du site Ramsar "Loire des confluences" (49)	Bénéficiaire PNR Loire-Anjou Touraine	Avis : Favorable

Le PNR Loire Anjou Touraine travaille depuis plusieurs années sur la candidature du site « Loire des confluences » à la labellisation Ramsar. La convention de Ramsar est un traité international qui engage les états membres à la bonne conservation de leurs sites reconnus au titre des zones humides d'importance internationale.

L'avis du CSRPN fait partie d'un long processus. Les membres du conseil disposent de différents documents :

- Un court résumé d'une page ;
- La carte du site « Loire des confluences » ;
- Un document de communication sur la démarche de labellisation (projet de territoire) ;
- Une note méthodologique relative à l'élaboration des estimations des populations d'oiseaux ;
- La Fiche Descriptive Ramsar (FDR) qui constitue le dossier officiel de candidature.

Pour rappel, pour être considérée comme une zone humide d'importance internationale au titre de Ramsar, le site doit répondre à au moins l'un des [neuf critères identifiés par la convention](#). Ainsi, le FDR décrit la localisation du site et présente différents argumentaires au regard notamment des 9 critères. L'avis s'appuie principalement sur la note méthodologique et sur le FDR.

Estimation des populations d'oiseaux

L'étendue du site « Loire des confluences » implique plusieurs entités NATURA 2000 et différents acteurs. Par conséquent, toutes les espèces ne sont pas suivies selon les mêmes protocoles, ce qui ne facilite pas le travail d'estimation des populations. La note méthodologique fait part de ce constat et met en avant la concertation qui a été menée avec les différents acteurs naturalistes (LPO Anjou, LPO Centre Val de Loire, Caudalis, CPIE Touraine Val de Loire et CEN). Ainsi, les estimations obtenues pour les espèces aviaires semblent pertinentes et constituent une bonne base pour être confrontées aux différents critères. Il serait approprié d'étendre cette note méthodologique aux autres groupes taxonomiques afin d'avoir une vision globale des différentes sources de données.

Périmètre du site

Le site « Loire des confluences » s'étend sur près de 18 000 ha avec la Loire moyenne et l'amont de la Loire inférieure comme structure principale ainsi que de différents affluents (le Cher, la Vienne, l'Indre et le Thouet). D'une manière générale, le périmètre intègre le lit majeur et parfois quelques coteaux. Plus précisément, il se calque sur les périmètres de plusieurs sites Natura 2000 :

- Parties occidentales des ZPS "Vallée de la Loire en Indre-et-Loire" et ZSC "La Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes" (37) ;
- ZPS et ZSC de la " Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau" (49) dans leur globalité ;
- ZPS des "Basses vallées de la Vienne et de l'Indre" (37) dans sa globalité.

Le périmètre proposé au titre de Ramsar apparaît pertinent aussi bien d'un point de vue écologique qu'au regard de sa gestion. En effet, la labellisation impliquant un plan de gestion, le gestionnaire pourra s'appuyer sur les DocOb existants. Enfin, le périmètre semble également approprié pour sa gouvernance puisque le territoire du PNA LAT recouvre la quasi-totalité du site.

Justification des critères Ramsar

Le PNR Loire Anjou Touraine propose un argumentaire pour les 9 critères de la convention.

Critère 1

L'intérêt du site en termes de services hydrologiques et écosystémiques est bien argumenté. Il serait sans doute opportun d'insister un peu plus sur le caractère encore relativement « naturel » de l'hydrologie du site. En effet, le fonctionnement hydrogéomorphologique de la Loire explique l'existence de milieux originaux et devenus rares en Europe de l'Ouest (grèves et berges sableuses, prairies alluviales, etc.). D'ailleurs, il apparaîtrait plus pertinent de débiter l'argumentaire de ce critère par ces caractéristiques écologiques plutôt que par les services hydrologiques rendus mais la rédaction est peut-être contrainte par le formulaire en ligne du FDR.

Critère 2

L'argumentaire décrit les principales espèces et habitats à forts enjeux, suffisamment nombreux pour répondre à ce critère.

Il gagnerait en lisibilité et pertinence au regard des attentes du critère si le nombre d'espèces rares et menacées était indiqué par groupe taxonomique ou par milieu. Bien que l'information soit disponible dans les tableaux (peu pratiques) plus loin dans le FDR, il semble important de les mentionner dans cette partie. Par contre, il ne semble pas utile de mentionner les espèces exotiques envahissantes dans cette partie.

Concernant les listes disponibles dans les tableaux à partir de la page 12 pour la flore et 15 pour la faune, le fait de cocher ce critère pour certaines espèces interroge car elles ne sont ni réellement menacées (pas en VU, EN ou CR) ni vraiment rares. Quelques exemples : *Alytes obstetricans*, *Castor fiber* (VU en CVDL mais est-ce toujours d'actualité ?), *Hyla arborea*, *Myotis myotis*, *Natrix helvetica*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros*, *Triturus cristatus*, *Zamenis longissimus*, *Burhinus oedicephalus*, *Ardea cinerea*, *Podiceps cristatus*, *Platycnemis acutipennis*, *Onychogomphus forcipatus*, *Stethophyma grossum*, *Mecostethus parableurus*, *Pulicaria vulgaris*, *Teucrium scordium*, etc.

Critère 3

Ce critère vise à démontrer l'importance du site pour la préservation de certaines espèces à plus large échelle. De nombreux exemples sont fournis et apparaissent pertinents mais il serait intéressant d'insister sur la notion de responsabilité du site « Loire des confluences » pour le maintien de la diversité biologique à large échelle. Quelques remarques complémentaires : citer le Triton ponctué plutôt que le Triton palmé et fournir quelques exemples du nombre de cavités à enjeux pour les chiroptères.

Concernant les listes disponibles dans les tableaux à partir de la page 15 (pour la faune), la validation du critère 3 pour certaines espèces peut poser question. C'est le cas notamment pour certains oiseaux, d'amphibiens et d'invertébrés dont les effectifs et les populations sont anecdotiques sur le site ce qui ne convient pas à ce critère de responsabilité : *Aythya ferina*, *Aythya fuligula*, *Calidris falcinellus*, *Bucephala clangula*, *Lissotriton helveticus*, etc.

Critères 4 et 5

Pas de remarques particulières

Critère 6

Les deux principales espèces indiquées dans l'argumentaire, le Balbuzard pêcheur et la Cigogne noire, ne remplissent pas ce critère. En effet, le seuil des 1 % doit être atteint à l'échelle de la population biogéographique et selon les estimations disponibles sur le site Internet Waterbird Population Estimates. A priori, seule la population nicheuse de Sterne naine peut répondre à ce critère (seuil des 1 % = 220).

Critères 7 et 8

Pas de remarques particulières

Critère 9

De la même manière que pour le critère 6, il s'agit d'estimer l'importance de la population du site d'une espèce par rapport à sa population globale. Considérant ce point, aucune espèce ne semble répondre à ce critère.

Autres remarques

Les listes d'espèces et leur éligibilité aux différents critères ainsi que le bilan argumentaire en page 26 sont à revoir au regard des principales remarques formulées précédemment par critère.

Importance d'un suivi [à mettre en place] des gomphes de Loire, en particulier :

- *Ophiogomphus cecilia* <https://atlas-odonates.insectes.org/odonates-de-france/ophiogomphus-cecilia>

- *Stylurus flavipes* <https://atlas-odonates.insectes.org/odonates-de-france/stylurus-flavipes>

Certes, il est difficile d'évaluer quantitativement les populations. Cependant, en termes de superficie cela représente bien plus de 1 % de présence en France.

Il faut ajouter le chilopode *Lithobius curtipes* (la Lithobie à pattes courtes), NT au niveau national dans la liste rouge nationale à sortir en avril. Il s'agit d'une espèce inféodée aux boisements alluviaux et dont la majorité des populations connues à ce jour sont situées sur la Loire.

Dans les oublis, une espèce de coléoptère déterminante de ZNIEFF très présente sur les îles de Loire et en rive (ripisylve et prairies) : le Carabe perlé *Carabus monilis* <https://base-aer.fr/observatoire/index.php?module=fiche&action=fiche&d=carab&id=8402>

Pour les lépidoptères :

- Supprimer de la liste l'Hermitte *Chazara briseis*, une espèce de causses et de chaos rocheux.

- Aucun enjeu pour le Grand Paon de nuit *Saturnia pyri*, répandu partout.

- Un enjeu potentiel oublié au niveau de la confluence avec le Changeon pour l'Azuré de la Sanguisorbe, *Phengaris teleius*, dont la présence est attestée en amont, à Benais et Bourgueil. À rechercher.

Avis général

Force est de constater que le site « Loire des confluences » répond à plusieurs critères justifiant cette demande de classement Ramsar. Le périmètre apparaît pertinent et les argumentaires développés dans le FDR sont globalement convaincants au regard des attentes fixées par cette convention internationale.

Toutefois, il apparaît nécessaire de revoir l'implication de certaines espèces pour les critères 2 et 3 et, surtout, de réévaluer l'intérêt et la pertinence de répondre aux critères 6 et 9, d'autant plus qu'il n'est pas indispensable de répondre favorablement aux 9 critères pour être labellisé Ramsar.

D'une manière générale, les argumentaires gagneraient en lisibilité s'ils étaient plus synthétiques et surtout, plus en lien direct avec les critères demandés. Il y a parfois des redites et des exemples qui alourdissent les textes sans apporter d'arguments supplémentaires.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable sur ce dossier en prenant en compte les remarques concernant la solidité du dossier.

Les éléments relevés seront transmis au CSRPN Centre Val de Loire pour harmonisation des avis.

Le 22/04/2025

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy ROBIN

